



MAIRIE DE LÉVIS-SAINT-NOM

Département des Yvelines - Arrondissement de Rambouillet - Canton de Maurepas

Adresse : Place Yvon Esnault - 78320 LÉVIS-SAINT-NOM

☎ : 01.34.61.82.05 - Fax : 01.34.61.49.94

E-mail : accueil@levis-saint-nom.fr - Site : www.levis-saint-nom.fr

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 02 AVRIL 2026

COMMUNE DE LEVIS-SAINT-NOM

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 avril 2026

Délibération n°2026-20

Date de convocation
26 mars 2026

Nombre de
Conseillers
en exercice : 19

Nombre de
Conseillers
présents : 18
Nombre de
Conseillers
votants : 18

L'an deux mille vingt-six, le deux avril à 20 h 30,
Le Conseil Municipal de la Commune de Lévis-Saint-Nom, légalement
convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence
de Madame **Anne GRIGNON**, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Anne GRIGNON, Maire

**Raymond DAVID, Stéphanie LAHILAIRE, Stéphane JOST, Claire JALLON,
Pascal HILBERT, Adjoints au Maire**

**Valérie ALLEAUME, Sabine BOURGEOIS, Sandra BRÉVAL, Alexandre
CAPRON, Sophie CÉBÉLIEU, Laurent GUYOT, Jérémy HERVÉ, Yves MAGNÉ,
Virginie MALHOMME, Vanessa REICHEN, Alexandra REZKALLAH, Lilian
RICHER,**

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) représenté(s) : /

Absent(s) : Jean-Marc DUTECH

Secrétaire : Sophie CÉBÉLIEU

**MISE EN PLACE DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET DESIGNATION DES
MEMBRES**

Le Conseil municipal,
Vu le renouvellement du Conseil municipal,
Vu l'article L2121-22 du Code général des collectivités territoriales qui prévoit que
le Conseil municipal peut former des commissions municipales,
Vu l'article L2121-21 du Code général des collectivités territoriales qui dispose que
« le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin
secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou
réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin ».

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de créer les commissions suivantes :

Commission finances

Commission scolaire, périscolaire, vie associative, locations de salles

Commission urbanisme, assainissement, environnement

Commission vie culturelle citoyenne et solidaire

Commission travaux

Commission communication

DESIGNE, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret,
les membres des commissions :

Commission finances :

Raymond DAVID

Stéphane JOST

Certifié exécutoire
Les formalités de publicité ayant été
effectuées le 03.04.2026
et la délibération ayant été reçue en Préfecture
ou en sous-Préfecture le 03.04.2026

Sabine BOURGEOIS
Sophie CÉBÉLIEU
Yves MAGNÉ

Commission scolaire, périscolaire, vie associative, locations de salles

Stéphanie LAHILAIRE
Vanessa REICHEN
Alexandra REZKALLAH
Sandra BRÉVAL
Claire JALLON
Jérémy HERVÉ

Commission urbanisme, assainissement, environnement

Stéphane JOST
Alexandre CAPRON
Yves MAGNÉ
Pascal HILBERT
Virginie MALHOMME
Sabine BOURGEOIS
Sophie CÉBÉLIEU
Jean-Marc DUTECH

Commission vie culturelle citoyenne et solidaire

Claire JALLON
Vanessa REICHEN
Jérémy HERVÉ
Stéphanie LAHILAIRE
Lilian RICHIER
Alexandra REZKALLAH
Sandra BRÉVAL

Commission travaux

Pascal HILBERT
Sabine BOURGEOIS
Laurent GUYOT
Valérie ALLEAUME
Stéphane JOST
Alexandre CAPRON
Lilian RICHIER
Yves MAGNÉ

Commission communication

Jérémy HERVÉ
Vanessa REICHEN
Alexandra REZKALLAH
Stéphanie LAHILAIRE
Claire JALLON

Pour extrait conforme
Le maire : Anne GRIGNON



COMMUNE DE LEVIS-SAINT-NOM

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 avril 2026

Délibération n°2026-21

Date de convocation
26 mars 2026

Nombre de
Conseillers
en exercice : 19

Nombre de
Conseillers
présents : 18
Nombre de
Conseillers
votants : 18

L'an deux mille vingt-six, le deux avril à 20 h 30,
Le Conseil Municipal de la Commune de Lévis-Saint-Nom, légalement
convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence
de Madame **Anne GRIGNON**, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Anne GRIGNON, Maire

Raymond DAVID, Stéphanie LAHILAIRE, Stéphane JOST, Claire JALLON,
Pascal HILBERT, Adjoints au Maire

Valérie ALLEAUME, Sabine BOURGEOIS, Sandra BRÉVAL, Alexandre
CAPRON, Sophie CÉBÉLIEU, Laurent GUYOT, Jérémy HERVÉ, Yves MAGNÉ,
Virginie MALHOMME, Vanessa REICHEN, Alexandra REZKALLAH, Lilian
RICHIER,

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) représenté(s) : /

Absent(s) : Jean-Marc DUTECH

Secrétaire : Sophie CÉBÉLIEU

**DESIGNATION DES DELEGUES AU COMITE SYNDICAL DU PARC NATUREL
REGIONAL DE LA HAUTE VALLEE DE CHEVREUSE**

Le Conseil municipal,
Vu le renouvellement du Conseil municipal,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu les statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel
régional de la Haute Vallée de Chevreuse qui prévoit que chaque commune
adhérente désigne un délégué titulaire et un suppléant pour la représenter au sein
du Comité Syndical du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc
naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse,
Considérant qu'il y a lieu pour le Conseil municipal de la commune d'élire en son
sein ses délégués au syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel
régional,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de ne pas procéder au scrutin secret,

DESIGNE pour représenter la commune au Comité Syndical du Parc naturel
régional de la Haute Vallée de Chevreuse :

Délégué titulaire :

Anne GRIGNON

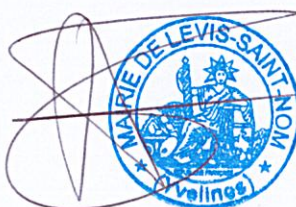
Délégué suppléant :

Lilian RICHIER

Pour extrait conforme

Le maire : Anne GRIGNON

Certifié exécutoire
Les formalités de publicité ayant été
effectuées le 03.04.2026
et la délibération ayant été reçue en Préfecture
ou en sous-Préfecture le 03.04.2026



COMMUNE DE LEVIS-SAINT-NOM

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 avril 2026

Délibération n°2026-22

Date de convocation
26 mars 2026

Nombre de
Conseillers
en exercice : 19

Nombre de
Conseillers
présents : 18
Nombre de
Conseillers
votants : 18

L'an deux mille vingt-six, le deux avril à 20 h 30,

Le Conseil Municipal de la Commune de Lévis-Saint-Nom, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame **Anne GRIGNON**, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Anne GRIGNON, Maire

Raymond DAVID, Stéphanie LAHILAIRE, Stéphane JOST, Claire JALLON, Pascal HILBERT, Adjoints au Maire

Valérie ALLEAUME, Sabine BOURGEOIS, Sandra BRÉVAL, Alexandre CAPRON, Sophie CÉBÉLIEU, Laurent GUYOT, Jérémy HERVÉ, Yves MAGNÉ, Virginie MALHOMME, Vanessa REICHEN, Alexandra REZKALLAH, Lilian RICHIER,

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) représenté(s) : /

Absent(s) : Jean-Marc DUTECH

Secrétaire : Sophie CÉBÉLIEU

DESIGNATION DES DELEGUES AU SIRYAE

Le Conseil municipal,

Vu le renouvellement du Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal de la Région d'Yvelines pour l'Adduction de l'Eau (SIRYAE),

Considérant qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant de la commune auprès du SIRYAE,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués.

DESIGNE comme délégués de la commune auprès du SIRYAE :

Délégué titulaire :

Alexandre CAPRON

Délégué suppléant :

Sophie CÉBÉLIEU

Pour extrait conforme

Le maire : Anne GRIGNON

Certifié exécutoire
Les formalités de publicité ayant été
effectuées le 03.04.2026
et la délibération ayant été reçue en Préfecture
ou en sous-Préfecture le 03.04.2026..



COMMUNE DE LEVIS-SAINT-NOM

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 avril 2026

Délibération n°2026-23

Date de convocation
26 mars 2026

Nombre de
Conseillers
en exercice : 19

Nombre de
Conseillers
présents : 18
Nombre de
Conseillers
votants : 18

L'an deux mille vingt-six, le deux avril à 20 h 30,

Le Conseil Municipal de la Commune de Lévis-Saint-Nom, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame **Anne GRIGNON**, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Anne GRIGNON, Maire

Raymond DAVID, Stéphanie LAHILAIRE, Stéphane JOST, Claire JALLON, Pascal HILBERT, Adjoints au Maire

Valérie ALLEAUME, Sabine BOURGEOIS, Sandra BRÉVAL, Alexandre CAPRON, Sophie CÉBÉLIEU, Laurent GUYOT, Jérémy HERVÉ, Yves MAGNÉ, Virginie MALHOMME, Vanessa REICHEN, Alexandra REZKALLAH, Lilian RICHIER,

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) représenté(s) : /

Absent(s) : Jean-Marc DUTECH

Secrétaire : Sophie CÉBÉLIEU

DESIGNATION DES DELEGUES AU SIASY

Le Conseil municipal,

Vu le renouvellement du Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal des Sources de l'Yvette (SIASY),

Considérant qu'il convient de désigner quatre délégués titulaires et quatre délégués suppléants de la commune auprès du SIASY,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués.

DESIGNE comme délégués de la commune au comité syndical du SIASY :

Délégués titulaires :

- Stéphane JOST
- Pascal HILBERT
- Virginie MALHOMME
- Sabine BOURGEOIS

Délégués suppléants :

- Stéphanie LAHILAIRE
- Valérie ALLEAUME
- Laurent GUYOT
- Raymond DAVID

Certifié exécutoire
Les formalités de publicité ayant été
effectuées le 03.04.2026
et la délibération ayant été reçue en Préfecture
ou en sous-Préfecture le 03.04.2026.

Pour extrait conforme
Le maire : Anne GRIGNON



COMMUNE DE LEVIS-SAINT-NOM

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 avril 2026

Délibération n°2026-24

Date de convocation
26 mars 2026

Nombre de
Conseillers
en exercice : 19

Nombre de
Conseillers
présents : 18
Nombre de
Conseillers
votants : 18

L'an deux mille vingt-six, le deux avril à 20 h 30,
Le Conseil Municipal de la Commune de Lévis-Saint-Nom, légalement
convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence
de Madame **Anne GRIGNON**, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Anne GRIGNON, Maire

**Raymond DAVID, Stéphanie LAHILAIRE, Stéphane JOST, Claire JALLON,
Pascal HILBERT, Adjoints au Maire**

**Valérie ALLEAUME, Sabine BOURGEOIS, Sandra BRÉVAL, Alexandre
CAPRON, Sophie CÉBÉLIEU, Laurent GUYOT, Jérémy HERVÉ, Yves MAGNÉ,
Virginie MALHOMME, Vanessa REICHEN, Alexandra REZKALLAH, Lilian
RICHER,**

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) représenté(s) : /

Absent(s) : Jean-Marc DUTECH

Secrétaire : Sophie CÉBÉLIEU

**DESIGNATION D'UN REPRESENTANT TITULAIRE ET D'UN SUPPLEANT A LA
COMMISSION DE SUIVI DE SITE POUR LES DEPOTS PETROLIERS DE
COIGNIERES**

Madame le Maire rappelle que la commission de suivi de site est composée de
cinq collègues : Etat, collectivités locales, riverains et associations pour la protection
de l'environnement, exploitants, salariés. Elle a vocation à constituer un cadre
d'échange, à suivre l'activité des ICPE concernées et à promouvoir l'information du
public.

Suite au renouvellement du Conseil municipal, il convient de désigner un
représentant titulaire et un suppléant au sein du collège des collectivités
territoriales de la commission de suivi de site relative pour les dépôts pétroliers de
Coignières exploités par les sociétés Raffinerie du midi et Trapil.

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-21,

Vu le code de l'environnement,

Vu le décret n° 2012-189 du 7 février 2012 relatif aux commissions de suivi de
sites,

Vu le renouvellement du Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de ne pas procéder au scrutin secret,

Certifié exécutoire
Les formalités de publicité ayant été
effectuées le 03.04.2026
et la délibération ayant été reçue en Préfecture
ou en sous-Préfecture le 03.04.2026

DESIGNE :

Représentant titulaire au sein de la commission de suivi de site :
Vanessa REICHEN

Représentant suppléant au sein de la commission de suivi de site :
Alexandra REZKALLAH

Pour extrait conforme,
Le maire : **Anne GRIGNON**



COMMUNE DE LEVIS-SAINT-NOM

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 avril 2026

Délibération n°2026-25

Date de convocation
26 mars 2026

Nombre de
Conseillers
en exercice : 19

Nombre de
Conseillers
présents : 18
Nombre de
Conseillers
votants : 18

L'an deux mille vingt-six, le deux avril à 20 h 30,
Le Conseil Municipal de la Commune de Lévis-Saint-Nom, légalement
convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence
de Madame **Anne GRIGNON**, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Anne GRIGNON, Maire

**Raymond DAVID, Stéphanie LAHILAIRE, Stéphane JOST, Claire JALLON,
Pascal HILBERT, Adjoints au Maire**

**Valérie ALLEAUME, Sabine BOURGEOIS, Sandra BRÉVAL, Alexandre
CAPRON, Sophie CÉBÉLIEU, Laurent GUYOT, Jérémy HERVÉ, Yves MAGNÉ,
Virginie MALHOMME, Vanessa REICHEN, Alexandra REZKALLAH, Lilian
RICHER,**

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) représenté(s) : /

Absent(s) : Jean-Marc DUTECH

Secrétaire : Sophie CÉBÉLIEU

**DESIGNATION DU DELEGUE ELU AUPRES DU COMITE NATIONAL
D'ACTION SOCIALE (CNAS)**

Madame le Maire précise qu'il convient de procéder à la désignation du délégué
local des élus au CNAS.

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'adhésion de la commune auprès du CNAS,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DESIGNE Stéphanie LAHILAIRE, adjointe au Maire, déléguée élue auprès du
CNAS.

Pour extrait conforme,
Le maire : **Anne GRIGNON**

Certifié exécutoire
Les formalités de publicité ayant été
effectuées le 03.04.2026
et la délibération ayant été reçue en Préfecture
ou en sous-Préfecture le 03.04.2026



COMMUNE DE LEVIS-SAINT-NOM

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 avril 2026

Délibération n°2026-26

Date de convocation
26 mars 2026

Nombre de
Conseillers
en exercice : 19

Nombre de
Conseillers
présents : 18
Nombre de
Conseillers
votants : 18

L'an deux mille vingt-six, le deux avril à 20 h 30,

Le Conseil Municipal de la Commune de Lévis-Saint-Nom, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame **Anne GRIGNON**, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Anne GRIGNON, Maire

Raymond DAVID, Stéphanie LAHILAIRE, Stéphane JOST, Claire JALLON, Pascal HILBERT, Adjoints au Maire

Valérie ALLEAUME, Sabine BOURGEOIS, Sandra BRÉVAL, Alexandre CAPRON, Sophie CÉBÉLIEU, Laurent GUYOT, Jérémy HERVÉ, Yves MAGNÉ, Virginie MALHOMME, Vanessa REICHEN, Alexandra REZKALLAH, Lilian RICHIER,

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) représenté(s) : /

Absent(s) : Jean-Marc DUTECH

Secrétaire : Sophie CÉBÉLIEU

ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Vu les dispositions de l'article L1414-2 du code général des collectivités territoriales qui dispose que la commission d'appel d'offres est composée conformément aux dispositions de l'article L1411-5 du même code,

Vu les dispositions de l'article L1411-5 du code général des collectivités territoriales, prévoyant que la commission d'appel d'offres d'une commune de moins de 3 500 habitants doit comporter, en plus du Maire, président, trois membres titulaires et trois membres suppléants élus au sein du conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Vu l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales qui dispose que « le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin ».

Le Conseil municipal décide de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres à caractère permanent étant précisé que le conseil municipal a, à l'unanimité, décidé de ne pas procéder au scrutin secret.

Une seule liste a été déposée :

- La liste A composée de :

Stéphane JOST, Sabine BOURGEOIS et Valérie ALLEAUME, membres titulaires
Stéphanie LAHILAIRE, Laurent GUYOT et Claire JALLON, membres suppléants

Les résultats du vote sont les suivants :

Certifié exécutoire
Les formalités de publicité ayant été
effectuées le 03.04.2026
et la délibération ayant été reçue en Préfecture
ou en sous-Préfecture le 03.04.2026

Nombre de votants : 18 Abstention : 0
18

Nombre de suffrages exprimés :

Liste A obtient 18 voix

Sont ainsi déclarés élus pour faire partie, avec Mme le Maire, Présidente, de la commission d'appel d'offres à caractère permanent :

Membres titulaires :

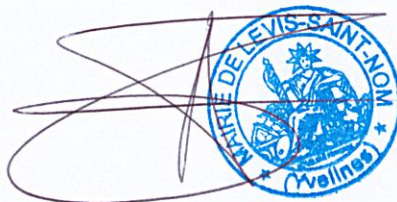
- Stéphane JOST
- Sabine BOURGEOIS
- Valérie ALLEAUME

Membres suppléants

- Stéphanie LAHILAIRE
- Laurent GUYOT
- Claire JALLON

Pour extrait conforme,

Le Maire : Anne GRIGNON



COMMUNE DE LEVIS-SAINT-NOM

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 avril 2026

Délibération n°2026-27

Date de convocation
26 mars 2026

Nombre de
Conseillers
en exercice : 19

Nombre de
Conseillers
présents : 18
Nombre de
Conseillers
votants : 18

L'an deux mille vingt-six, le deux avril à 20 h 30,

Le Conseil Municipal de la Commune de Lévis-Saint-Nom, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame **Anne GRIGNON**, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Anne GRIGNON, Maire

Raymond DAVID, Stéphanie LAHILAIRE, Stéphane JOST, Claire JALLON, Pascal HILBERT, Adjoints au Maire

Valérie ALLEAUME, Sabine BOURGEOIS, Sandra BRÉVAL, Alexandre CAPRON, Sophie CÉBÉLIEU, Laurent GUYOT, Jérémy HERVÉ, Yves MAGNÉ, Virginie MALHOMME, Vanessa REICHEN, Alexandra REZKALLAH, Lilian RICHIER,

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) représenté(s) : /

Absent(s) : Jean-Marc DUTECH

Secrétaire : Sophie CÉBÉLIEU

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Madame le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le Maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants. La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Cette commission a notamment pour rôle chaque année de donner son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale.

La désignation des commissaires est effectuée par le directeur régional/départemental des finances publiques à partir d'une liste de contribuables proposée sur délibération du conseil municipal.

Le Conseil municipal,

Vu le code général des impôts et notamment son article 1650,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DRESSE la liste suivante :

Membres titulaires :

Madame VIGIÉ Muriel

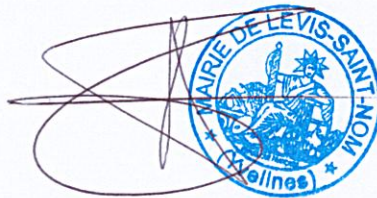
Certifié exécutoire
Les formalités de publicité ayant été
effectuées le 03.04.2026
et la délibération ayant été reçue en Préfecture
ou en sous-Préfecture le 03.04.2026

Monsieur JOST Stéphane
Monsieur ALISSE Bernard
Monsieur COLOMBET Francis
Madame ALLEAUME Valérie
Monsieur FRANÇOIS GRIFFON Paul

Membres suppléants :

Monsieur DAVID Raymond
Madame CÉBÉLIEU Sophie
Monsieur HILBERT Pascal
Madame BONGERT Laure
Madame BOURGEOIS Sabine
Monsieur GUYOT Laurent

Pour extrait conforme,
Le maire : **Anne GRIGNON**



COMMUNE DE LEVIS-SAINT-NOM

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 avril 2026

Délibération n°2026-28

Date de convocation
26 mars 2026

Nombre de
Conseillers
en exercice : 19

Nombre de
Conseillers
présents : 18
Nombre de
Conseillers
votants : 18

L'an deux mille vingt-six, le deux avril à 20 h 30,

Le Conseil Municipal de la Commune de Lévis-Saint-Nom, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame **Anne GRIGNON**, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Anne GRIGNON, Maire

Raymond DAVID, Stéphanie LAHILAIRE, Stéphane JOST, Claire JALLON, Pascal HILBERT, Adjoints au Maire

Valérie ALLEAUME, Sabine BOURGEOIS, Sandra BRÉVAL, Alexandre CAPRON, Sophie CÉBÉLIEU, Laurent GUYOT, Jérémy HERVÉ, Yves MAGNÉ, Virginie MALHOMME, Vanessa REICHEN, Alexandra REZKALLAH, Lilian RICHIER,

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) représenté(s) : /

Absent(s) : Jean-Marc DUTECH

Secrétaire : Sophie CÉBÉLIEU

**SIGNATURE AVEC LE SIRYAE ET LA SAUR DES CONVENTIONS POUR
L'INSTALLATION ET LA MAINTENANCE D'UN SYSTEME DE TELERELEVE
DES COMPTEURS D'EAU SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE**

Madame le Maire précise que les délégués du SIRYAE ont souhaité le déploiement de la télérelève sur l'ensemble du périmètre syndical dans le but de diminuer les prélèvements d'eau, d'améliorer la détection et la réparation des fuites mais aussi pour améliorer la qualité du service aux usagers. Les abonnés pourront ainsi disposer d'une relève quotidienne de leur compteur ce qui leur permettra de mieux gérer leur consommation et par conséquent faire des économies sur le budget du foyer.

Dans le cadre du contrat de concession avec le Syndicat Intercommunal de la Région d'Yvelines pour l'adduction de l'eau, qui prévoit l'installation du service de télérelève des index des compteurs d'eau de la délégation du service public de distribution et de production d'eau potable, SAUR sollicite l'autorisation de l'hébergeur pour implanter un concentrateur destiné à recevoir les informations émises par les modules radio des compteurs d'eau. Deux sites sont concernés par l'implantation des concentrateurs : l'Eglise et le centre polyvalent d'Yvette

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les conventions à intervenir entre la commune, la SAUR et le SIRYAE pour l'installation et la maintenance d'un système de télérelève des compteurs d'eau sur le site de l'Eglise et sur le site du centre polyvalent,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Certifié exécutoire
Les formalités de publicité ayant été
effectuées le 03.04.2026
et la délibération ayant été reçue en Préfecture
ou en sous-Préfecture le 03.04.2026

APPROUVE les conventions à intervenir entre la commune, la SAUR et le SIRYAE pour l'installation et la maintenance d'un système de télérelève des compteurs d'eau sur le site de l'Eglise et sur le site du centre polyvalent,

AUTORISE le Maire à signer lesdites conventions.

Pour extrait conforme,

Le Maire : Anne GRIGNON



COMMUNE DE LEVIS-SAINT-NOM

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 avril 2026

Délibération n°2026-29

Date de convocation
26 mars 2026

Nombre de
Conseillers
en exercice : 19

Nombre de
Conseillers
présents : 18
Nombre de
Conseillers
votants : 18

L'an deux mille vingt-six, le deux avril à 20 h 30,
Le Conseil Municipal de la Commune de Lévis-Saint-Nom, légalement
convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence
de Madame **Anne GRIGNON**, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Anne GRIGNON, Maire

**Raymond DAVID, Stéphanie LAHILAIRE, Stéphane JOST, Claire JALLON,
Pascal HILBERT, Adjoints au Maire**

**Valérie ALLEAUME, Sabine BOURGEOIS, Sandra BRÉVAL, Alexandre
CAPRON, Sophie CÉBÉLIEU, Laurent GUYOT, Jérémy HERVÉ, Yves MAGNÉ,
Virginie MALHOMME, Vanessa REICHEN, Alexandra REZKALLAH, Lilian
RICHER,**

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) représenté(s) : /

Absent(s) : Jean-Marc DUTECH

Secrétaire : Sophie CÉBÉLIEU

**APPROBATION DE L'OPERATION INSTALLATION D'UN VIDEOPROJECTEUR
INTERACTIF A L'ECOLE ELEMENTAIRE POUR LA DEMANDE DE
SUBVENTION ETAT PROGRAMMATION 2026**

Madame le maire rappelle que la commune souhaite installer un vidéoprojecteur
interactif à l'école élémentaire. Le coût de cette opération est estimé à 3 067,89
euros HT soit 3 681,47 euros TTC et comprend notamment le vidéoprojecteur, le
support mural, l'ordinateur, la surface de projection et le matériel sonore.

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir entendu l'exposé du Maire concernant l'installation d'un
vidéoprojecteur interactif à l'école élémentaire estimé à 3 067,89 euros HT soit
3 681,47 euros TTC,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte l'avant-projet de l'opération installation d'un vidéoprojecteur interactif à
l'école élémentaire estimée à 3 067,89 euros HT soit 3 681,47 euros TTC,

S'ENGAGE à financer l'opération de la façon suivante :

- 920,37 euros de subvention au titre de la DETR (30 % du HT),
- Autofinancement de la commune de la part non subventionnée, soit 2 761,10
euros dont 613,58 euros de TVA,

Certifié exécutoire
Les formalités de publicité ayant été
effectuées le 03.04.2026
et la délibération ayant été reçue en Préfecture
ou en sous-Préfecture le 03.04.2026

DIT que la dépense est inscrite au budget primitif 2026, article 2183 section d'investissement,

RAPPELLE que Madame le Maire a par délibération du Conseil Municipal n°2026-17 du 20 mars 2026 reçu délégation, en application de l'article L.2122-22 alinéa 26 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour demander à tout organisme financeur, sans restriction, l'attribution de subventions. Cette délégation est consentie pour toute demande de subvention en fonctionnement et en investissement, quel qu'en soit l'objet ou le montant.

Pour extrait conforme

Le maire : **Anne GRIGNON**



COMMUNE DE LEVIS-SAINT-NOM

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 avril 2026

Délibération n°2026-30

Date de convocation
26 mars 2026

Nombre de
Conseillers
en exercice : 19

Nombre de
Conseillers
présents : 18
Nombre de
Conseillers
votants : 18

L'an deux mille vingt-six, le deux avril à 20 h 30,

Le Conseil Municipal de la Commune de Lévis-Saint-Nom, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame **Anne GRIGNON**, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Anne GRIGNON, Maire

Raymond DAVID, Stéphanie LAHILAIRE, Stéphane JOST, Claire JALLON, Pascal HILBERT, Adjoints au Maire

Valérie ALLEAUME, Sabine BOURGEOIS, Sandra BRÉVAL, Alexandre CAPRON, Sophie CÉBÉLIEU, Laurent GUYOT, Jérémy HERVÉ, Yves MAGNÉ, Virginie MALHOMME, Vanessa REICHEN, Alexandra REZKALLAH, Lilian RICHIER,

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) représenté(s) : /

Absent(s) : Jean-Marc DUTECH

Secrétaire : Sophie CÉBÉLIEU

APPROBATION DE L'OPERATION INSTALLATION D'UNE POMPE A CHALEUR A LA MAIRIE POUR LA DEMANDE DE SUBVENTION ETAT PROGRAMMATION 2026

Madame le maire rappelle que la commune souhaite installer une pompe à chaleur à la mairie en remplacement de la chaudière fioul. Le coût de cette opération est estimé à 56 214,60 euros HT soit 59 306,40 euros TTC.

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir entendu l'exposé du Maire concernant l'opération installation d'une pompe à chaleur à la mairie en remplacement de la chaudière fioul estimée à 56 214,60 euros HT soit 59 306,40 euros TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte l'avant-projet de l'opération installation d'une pompe à chaleur à la mairie en remplacement de la chaudière fioul estimée à 56 214,60 euros HT soit 59 306,40 euros TTC,

S'ENGAGE à financer l'opération de la façon suivante :

- 16 864,38 euros de subvention au titre de la DETR (30 % du HT),

- Autofinancement de la commune de la part non subventionnée, soit 42 442,02 euros dont 3 091,80 euros de TVA,

Certifié exécutoire
Les formalités de publicité ayant été
effectuées le
et la délibération ayant été reçue en Préfecture
ou en sous-Préfecture le
.....

DIT que la dépense est inscrite au budget primitif 2026, article 2135 section d'investissement,

RAPPELLE que Madame le Maire a par délibération du Conseil Municipal n°2026-17 du 20 mars 2026 reçu délégation, en application de l'article L.2122-22 alinéa 26 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour demander à tout organisme financeur, sans restriction, l'attribution de subventions. Cette délégation est consentie pour toute demande de subvention en fonctionnement et en investissement, quel qu'en soit l'objet ou le montant.

Pour extrait conforme

Le maire : **Anne GRIGNON**

